



Période d'essai: le cdi ou la loi?

Par **Boubou**, le **28/09/2009** à **11:55**

Bonjour,

J'ai enchaîné un CDI après un CDD dans la même société. Je ne devrais donc pas avoir de période d'essai à effectuer. Cependant, elle est mentionnée dans mon contrat de travail (3 mois).

J'ai peut-être trouvé un emploi dans une société qui a besoin de quelqu'un immédiatement. par conséquent, être en période d'essai m'arrangerais bien...

Qu'est-ce qui prévaut, mon contrat ou la loi?

En vous remerciant d'avance.